

déciderait de supprimer des usines dans un délai de trois ans. Il s'est dressé pour me répondre que je déformais les faits et que je suscitais une panique injustifiée au sein de ces populations.

Dans ma question supplémentaire, je précisais que même le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait dit exactement la même chose le même après-midi. Nous voulions tous connaître la réponse. Il a alors repassé la question au ministre chargé des Petites entreprises qui a pris la parole pour me donner ce que j'appelle une des non-réponses typiques du gouvernement de nos jours. Il n'a strictement rien dit. C'est pourquoi j'ai voulu aborder cette question ce soir. Je note que la députée de Charlesbourg (M^{me} Tardif) a été désignée pour répondre à cette question, puisqu'elle est secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je suis sûr que cette députée me répondra de façon beaucoup plus sensée que le vice-premier ministre, vous en conviendrez certainement, monsieur le Président.

Le gouvernement a déclaré, et il serait vain de le nier, que 15 usines de traitement de poisson de Terre-Neuve allaient être fermées d'ici à trois ans. C'est grave, car 15 localités sont visées par cette décision. Je voudrais, afin que ce soit consigné officiellement, donner lecture à la Chambre des noms de ces localités ainsi que du nombre d'emplois concernés. Nous avons la conserverie de Port aux Basques avec 414 employés; celle de Rose Blanche, 170 employés; la conserverie de St. Lawrence, 102 employés. Ces usines doivent fermer et être liquidées. Charleston, 469 employés; Fermeuse, 218 employés; Twillingate, dans ma circonscription, 404 employés; Englee, 270 employés et Cow Head, 39 employés. Nous en arrivons ensuite aux usines qui sont reprises à bail par Fisheries Products International. Nous avons Flower's Cove, 110 employés; Anchor Point, 113 employés; Great Harbour Deep, 39 employés; Bridgeport, 49 employés; Black Tickle, 68 employés; Williams Harbour, 39 employés et Bide Arm, 79 employés. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas publié cette liste quand il a annoncé la liquidation de ces usines? Cela représente un total de 2,775 employés, et cela en basse saison, sans compter les employés à temps partiel. Au total, c'est de 5,000 emplois qu'il s'agit à Terre-Neuve.

C'est une situation très grave dont les habitants de Terre-Neuve n'ont pas encore parfaitement pris conscience, mais je suis certain qu'ils vont le faire très bientôt, car il n'y a pas d'autres emplois dans ces localités. Le gouvernement a déjà dit que c'étaient des usines non rentables. Songez donc, mettre en vente des usines de traitement de poisson en disant qu'elles ne sont pas rentables. Le gouvernement dit que le matériel est dépassé et que les usines ne peuvent pas fonctionner de façon rentable, et il s'imagine quand même que quelqu'un va venir les acheter. C'est une violation absolue d'un accord conclu quand Fisheries Products International a été créée. Le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement fédéral ont dit à l'époque qu'aucune usine de poisson ne fermerait ses portes. Et voilà maintenant que nous avons cet incroyable chiffre de 2,775 employés qui vont perdre leur emploi au cours des trois prochaines années.

Vous comprenez, monsieur le Président, pourquoi j'ai posé cette question. En fait, s'il ne se passait pas autant de choses importantes dans cette Chambre et si le gouvernement n'était pas à ce point criblé de problèmes que nous devons aborder,

L'ajournement

c'est chaque jour sans exception que je reviendrais sur cette question. Dans ma seule circonscription, par suite de cette restructuration, quelque 550 travailleurs vont perdre leur emploi. Je suis sûr que le secrétaire parlementaire voudra au moins faire la lumière sur cet accord et nous donner des raisons d'espérer en l'avenir, ce qui serait bien plus que n'a fait le vice-premier ministre.

• (1825)

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suis toujours heureuse de répondre à mon collègue le député de Gander-Twillingate (M. Baker) et je ne suis pas du tout embarrassée par sa question.

Je lui rappelle que les deux actionnaires gouvernementaux de la société Fishery Products International Ltd. ont conjointement approuvé le projet de ladite société et accepté d'investir encore ensemble 105 millions de dollars. Les auteurs du projet prévoient ainsi réaliser un certain profit, verser des dividendes aux actionnaires, intéresser les employés, retourner les conserveries au secteur privé et créer une entité moderne qui s'occupe de pêcher, de transformer et de commercialiser le poisson. Grâce à l'argent nouvellement investi, la société FPI entend réaliser son double objectif de rentabilité et de privatisation. Elle pourra ainsi parachever sa restructuration entreprise en 1983.

A la suite des premiers investissements des actionnaires dans le cadre du programme de restructuration, la compagnie a été affligée par une série d'événements imprévus, notamment la nomination tardive d'une nouvelle équipe de gestionnaires et la grève de huit mois des chalutiers. L'incidence de ces problèmes sur les bénéfices d'exploitation de l'entreprise a été aggravée par les prix très bas obtenus jusqu'à dernièrement pour la morue et par les résultats décevants de la pêche côtière en 1984 et 1985. Ces problèmes exceptionnels étant maintenant chose du passé, les gestionnaires de la compagnie peuvent, grâce à cette nouvelle injection de capital, mieux faire face aux revirements économiques. Ils ont mis sur pied un programme qui leur permettra d'exploiter les possibilités du marché et de s'adapter rapidement à tout changement.

[Français]

Monsieur le Président, dans son plan commercial, la compagnie prévoit le dessaisissement de 15 usines au cours des deux prochaines années afin d'atteindre ses buts de rentabilité et de privatisation. Toutefois, la FPI a l'intention d'exploiter toutes ces usines au cours de ces deux ans, et aucune décision n'a été prise en vue de fermer l'une ou l'autre des usines que la compagnie propose de vendre.

Les usines qui ne seront pas vendues seront examinées dans le plan commercial de 1988 de la FPI en fonction de leur rendement global à ce moment-là. Le processus de privatisation vise à restructurer la FPI et non pas à diminuer le statut de ces usines. La FPI ne réduira pas ses efforts en ce qui concerne leur exploitation. En outre, des dépenses en capital seront effectuées, s'il y a lieu, pour les maintenir ouvertes. Les acheteurs éventuels devront présenter une approche ferme pour l'exploitation de l'une ou l'autre de ces usines en vue d'en assurer un avenir réaliste.